

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/105/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant l'organisation de la Cérémonie des Rameaux Place Saint Laurent O'Toole,
le Dimanche 24 mars 2024.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police,
afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Samedi 23 mars 2024 à partir de 20 h00
Jusqu'au Dimanche 24 mars 2023 à 12 h00

- Article 1^{er} :** Le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits Place Saint Laurent O'Toole, sur sa partie Est (limitée par des barrières).
- Article 2 :** Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le treize mars deux mil vingt-quatre.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

